

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30444**

Intitulé

MASTER : MASTER Mention DROIT

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université Paris-Dauphine

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A l'issue du master (M1 et les parcours de Masters 2) les titulaires du diplôme ont vocation à devenir des juristes de haut niveau destinés à intégrer la magistrature, des cabinets d'avocats, des offices notariaux, des entreprises (actives dans des secteurs variés), des établissements financiers, des administrations, des autorités ou des organisations traitant des questions juridiques avec la vie des affaires, y inclus ses dimensions fiscales et patrimoniales.

Le titulaire de la Mention Droit a acquis principalement les compétences suivantes :

maîtriser les raisonnements juridiques (savoir interpréter, qualifier, etc.) et analyser les situations factuelles (savoir comprendre une problématique juridique ou fiscale) ;

être apte à la recherche en droit (savoir chercher l'information pertinente, savoir s'auto-former) ;

élaborer une démonstration juridique et la communiquer à autrui (savoir rédiger et exposer oralement un point de vue, savoir argumenter) ;

être apte à régler de façon concrète des questions pratiques (savoir être concret) ;

maîtriser la diversité et la complexité des systèmes juridiques existants (savoir comparer) ;

intégrer les savoirs non-juridiques (savoir maîtriser un domaine technique non juridique, spécialement la gestion et l'économie) et la dimension pluridisciplinaire des questions à traiter ;

comprendre le fonctionnement des organisations et s'y adapter (savoir être, vivre et se comporter adéquatement dans la vie professionnelle) et apporter sa propre contribution tout en sachant travailler en équipe ;

avoir une éthique et s'y conformer ;

maîtriser l'anglais juridique.

Disposer de points de repères au sein des systèmes juridiques étrangers ;

Maîtriser l'anglais juridique ;

Connaître la Common Law.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous les secteurs d'activités sont concernés puisque les emplois sont susceptibles de viser toutes les activités économiques.

Cependant les parcours Juriste financier, Droit des assurances et Droit du patrimoine professionnel sont d'avantage orientés vers les secteurs de la banque, de l'assurance et de la finance.

magistrat ;

avocat ;

notaire ;

juriste d'entreprises ;

juriste fiscaliste ;

juriste en autorité de régulation, dans les directions juridiques des ministères, les autorités ou organisations internes, européennes et internationales ;

autres métiers du droit (ex. : huissier, greffier des tribunaux de commerce, commissaire-priseur, éditeur).

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

K1501 : Application des règles financières publiques

K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La Mention Droit délivre un diplôme national de Master et se présente dans son architecture générale comme étant composée de deux années : une première année de Master (ou M1) de 60 ECTS et une deuxième année de Master (ou M2) composé de 11 parcours de 60 ECTS.

Le M1 est organisé en deux majeures « Droit des affaires et fiscalité » et « Droit du patrimoine » pour permettre l'acquisition de

prérequis indispensables à la poursuite de la formation en M2. Chacun des M2 est rattaché à l'une de ces majeures.

La Mention Droit propose en tout onze (11) parcours de M2.

Les huit (8) parcours de M2 suivants composent le Pôle affaires et fiscalité : Droit approfondi de l'entreprise en recherche (122), Droit des affaires (214), Fiscalité de l'entreprise (221), Administration fiscale (227), Droit européen et international des affaires (240), Juriste financier (259), Droit et régulation des marchés (291), Droit des assurances (IAP).

Le Pôle Patrimoine se compose des trois (3) M2 suivants : Droit notarial (213), Droit du patrimoine professionnel (223), Droit fiscal approfondi (238).

Chaque bloc de compétences décrit fait l'objet d'évaluations sous forme d'études de cas, de mises en situation, des commentaires d'arrêts ou de décisions, d'exposés en séance, de notes, d'un mémoire ou d'un rapport. Les blocs de compétences sont indépendants les uns des autres. L'acquisition de chaque bloc d'un parcours peut se faire soit par la validation des évaluations soit par la VAE (validation des acquis de l'expérience).

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30444 - Maîtrise du raisonnement juridique et des concepts fondamentaux de la discipline	<ul style="list-style-type: none"> * Appréhender les différentes branches du droit des affaires ou du patrimoine ; * Hiérarchiser ses connaissances ; * Savoir rédiger tous les documents juridiques nécessaires (actes, avis, notes, consultations, mémoires et conclusions, rapports).
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30444 - Aptitude à la recherche juridique et suivi de l'actualité juridique	<ul style="list-style-type: none"> * Savoir chercher ; * Maîtriser les technologies de l'information et de la communication, notamment les nouveaux outils de recherche, dont ceux de justice prédictive ; * Etablir une veille juridique ; * Rédiger des notes de synthèse ; * Développer une autonomie de travail ; * Actualiser son savoir.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30444 - Aptitude à la proposition d'une solution juridique / Mise en pratiques des connaissances acquises	<ul style="list-style-type: none"> * Comprendre les enjeux et les problématiques des différentes parties prenantes pour être une force de dialogue ; * Proposer une solution aux problèmes juridiques rencontrés dans la vie des affaires tant dans la fonction consultative que contentieuse ; * Elaborer une stratégie en conseil, en demande ou en défense, au travers notamment de la participation à une clinique juridique, à des concours de plaidoiries ou d'arbitrage, à des prix ou à des serious games.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30444 - Capacité à prévenir les risques juridiques	<ul style="list-style-type: none"> * Savoir rédiger des actes juridiques adéquats et valides * Identifier les apories et les irrégularités dans les actes juridiques ; * Identifier, évaluer et faire connaître les risques juridiques ; * Etre une force de proposition pour optimiser les outils juridiques, le choix d'une structure juridique ou d'un régime juridique.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30444 - Adaptation à la pluridisciplinarité	<p>* Pouvoir appréhender une difficulté en intégrant les différentes branches du droit, tant privé que public ;</p> <p>* Acquérir des connaissances non juridiques nécessaires à l'activité professionnelle des futurs juristes (comptabilité, finance, économie, marketing, gestion des organisations privées et publiques et de leurs ressources humaines, maîtrise des technologies de l'information et de la communication, calcul actuariel) ;</p> <p>* Intégrer dans son raisonnement et ses propositions les questions non juridiques du problème apprécié ;</p> <p>* Acquérir une culture générale / Connaître les problèmes sociaux, politiques, économiques ou culturels du monde actuel.</p>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30444 - Maîtrise de la présentation orale d'une proposition juridique complexe	<p>- Travailler en équipe et donc en interaction constante avec ses partenaires juristes ou non ;</p> <p>- Savoir convaincre ;</p> <p>- Savoir plaider ;</p> <p>- Etre capable de synthétiser, de faire connaître à son interlocuteur les enjeux essentiels d'un problème du point de vue du juriste ;</p> <p>- Communiquer dans une langue étrangère, notamment anglais.</p>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30444 - Acquisition de l'anglais juridique et des fondamentaux en droit comparé dans la vie des affaires	<p>* Disposer de points de repères au sein des systèmes juridiques étrangers ; * Maîtriser l'anglais juridique ; * Connaître la Common Law.</p>

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
	O	N	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		La Présidente de l'université nomme le président de jury, enseignant-chercheur qui forme un jury composé d'enseignants chercheurs et de professionnels diplômés.
En contrat d'apprentissage	X		La Présidente de l'université nomme le président de jury, enseignant-chercheur qui forme un jury composé d'enseignants chercheurs et professionnels diplômés.
Après un parcours de formation continue	X		La Présidente de l'université nomme le président de jury, enseignant-chercheur qui forme un jury composé d'enseignants chercheurs et de professionnels diplômés.
En contrat de professionnalisation	X		La Présidente de l'université nomme le président de jury, enseignant-chercheur qui forme un jury composé d'enseignants chercheurs et de professionnels diplômés.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		La Présidente de l'université nomme le président de jury, enseignant-chercheur qui forme un jury composé d'enseignants chercheurs et de professionnels diplômés.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

-Arrêté du 18 septembre 2014 relatif à l'accréditation de l'Université Paris-Dauphine pour la délivrance des masters sur la période 2014-2019 ;

-Arrêté du 28 septembre 2009 relatif aux habilitations des masters de l'Université Paris-Dauphine.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

-Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

-Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Parcours Droit des affaires : environ 30 /an ; répartition homme/femme : 40/60

Parcours Droit européen et international des affaires : 25-30 / an ; répartition homme/femme : 40/60

Parcours Fiscalité de l'entreprise : environ 25 /an ; répartition homme/femme : 40/60

Parcours Juristes financiers : environ 25 /an ; répartition homme/femme : 40/60

Parcours Droit et régulation des marchés : environ 25 /an ; répartition homme/femme : 60/40

Parcours Droit de assurances : environ 25 /an ; répartition homme/femme : 40/60

Parcours Droit approfondi de l'entreprise : environ 30 / an ; répartition homme/femme : 40/60

Parcours Droit notarial : 30 / an ; répartition homme/femme : 40/60

Parcours Droit du patrimoine professionnel : 20-24 / an ; répartition homme/femme : 40/60

Parcours Droit fiscal approfondi : 25-30 / an ; répartition homme/femme : 40/60

Autres sources d'information :

<http://formation-continue.dauphine.fr>

<http://dauphine.fr>

[Parcours Droit des affaires \(214\)](#)

[Parcours Droit européen et international des affaires \(240\)](#)

[Parcours Fiscalité de l'entreprise \(121\)](#)

[Parcours Juristes financiers \(259\)](#)

[Parcours Droit et régulation des marchés \(291\)](#)

[Parcours Droit de assurances \(IAP\)](#)

[Parcours Droit approfondi de l'entreprise \(122\)](#)

[Parcours Droit notarial \(213\)](#)

[Parcours Droit du patrimoine professionnel \(223\)](#)

[Parcours Droit fiscal approfondi \(238\)](#)

[Parcours administration fiscale \(227\)](#)

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Dauphine : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

Université Paris-Dauphine Place du Marechal de Lattre de Tassigny 75016 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Parcours Droit des affaires (214) : Anciennement DESS Droit des affaires, créé en 1998, devenu Master en 2005

Parcours Droit européen et international des affaires (240) : Master créé en 2005

Parcours Fiscalité de l'entreprise (121) : Anciennement DESS Fiscalité de l'entreprise, créé en 1981, devenu Master en 2005

Parcours Juristes financiers (259) : Master créé en 2010

Parcours Droit et régulation des marchés (291) : Master créé en 2015

Parcours Droit de assurances (IAP Dauphine) : Master créé en 2014

Parcours Droit approfondi de l'entreprise (122) : Originellement, DEA Droit économique et social, créé en 1984, devenu en 1995 DEA de l'entreprise, puis transformé en Master R en 2005. Nouvelle appellation Droit approfondi de l'entreprise en 2009

Parcours Droit notarial (213) : Master créé en 2008

Parcours Droit du patrimoine professionnel (223) : Anciennement DESS Droit du patrimoine professionnel, créé en 2001, devenu Master en 2005

Parcours Droit fiscal approfondi (238) : DESS créé en 1984, devenu Master en 2005

Parcours administration fiscale (227) : Anciennement DESS, créé en 1984, transformé en master en 2005